

## FINANCEMENTS 2022 BRANCHE ALISFA

### 4. Sur les financements exceptionnels de la CPNEF 0.2% (pour toutes les structures de la branche)

Dispositifs	Modalités de mise en œuvre	Prises en charge et démarches
<b>Actions d'analyse des pratiques professionnelles (APP)</b>	<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'analyse des pratiques professionnelles est une démarche permettant aux professionnels de réfléchir sur leur pratique ayant pour objet d'apporter des solutions pragmatiques aux problèmes rencontrés.</li> <li>- Action élaborée dans une logique de co-construction entre les salariés et un expert visant l'acquisition de connaissances et de compétences, dans une perspective d'amélioration des pratiques</li> <li>- Toutes thématiques</li> </ul> <p><b>Publics :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salarié-e-s</li> </ul>	<p><b>Prises en charge :</b></p> <p>Seuls les coûts d'encadrement sont pris en charge <b>sans excéder 280€ / jour / stagiaire</b> (ou 40€/h/stagiaire) dans la limite de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1 500€ / an / structure pour les structures de moins de 50 ETP</b></li> <li>- <b>3 000€/ an /structure pour les structures de plus de 50 ETP</b></li> </ul>
<b>Démarche</b>	Solliciter le/la RR ou télécharger le formulaire de demande de prise en charge sur le site de la CPNEF ( <a href="http://www.cpnef.com">www.cpnef.com</a> onglet « Financements » -> « Les financements à solliciter auprès de la CPNEF » -> « Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) »).	
<b>Conférences et colloques</b>	<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions d'information collectives regroupant un nombre important de participants</li> <li>- La participation aux assemblées générales des associations, fédérations ou syndicats ne sont pas éligibles à ce financement</li> <li>- Toutes thématiques</li> </ul> <p><b>Publics :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salarié-e-s et bénévoles (dirigeants ou non)</li> </ul>	<p><b>Prise en charge :</b></p> <p>Seuls les coûts d'inscription sont pris en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>200€ / jour / stagiaire</b></li> <li>- Pour les bénévoles : <b>maximum 6 journées bénévole /an /structure</b></li> </ul> <p><b>Démarche :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Solliciter le/la RR ou télécharger le formulaire de demande de remboursement sur le site de la CPNEF</li> </ul>
<b>Démarche</b>	Solliciter le/la RR ou télécharger le formulaire de demande de prise en charge sur le site de la CPNEF ( <a href="http://www.cpnef.com">www.cpnef.com</a> onglet « Financements » -> « Les financements à solliciter auprès de la CPNEF » -> « conférences et colloques »).	

### À noter :

- Pour chacun dispositif, les conditions à remplir pour en bénéficier, la procédure à suivre et les pièces à fournir sont précisées sur le site [www.cpnef.com](http://www.cpnef.com) / rubrique : financements.
  - Pour accéder à votre espace privé adhérent Uniformation (pour saisir une demande, suivre un dossier, etc.), connectez-vous au site d'Uniformation <http://www.uniformation.fr> - Menu « Votre espace ».
  - **Toute demande doit être complète et envoyée à Uniformation avant le début de la formation.** Si elle est incomplète ou si le dossier transmis est incomplet, cela nécessitera une (ou des) relances de l'OPCO.
  - Dans le cas où la réception des pièces ou informations manquantes se ferait après le début de l'action de formation et que la structure ait décidé, sans retour de l'OPCO, de la commencer malgré tout, et dans l'éventualité d'un refus de prise en charge de l'OPCO, tous les frais liés à cette action seraient donc à la charge de la structure et non d'Uniformation.
  - Les salariés et les employeurs ont également à leur disposition plusieurs documents et informations sur le site d'Uniformation : <https://www.uniformation.fr/>
- Choisir « Vous êtes salarié » - « Boîte à outils » - « Documents utiles »
  - Choisir « Vous êtes employeur » - « Boîte à outils » - « Documents utiles »

- **Nouvelle nomenclature des certifications professionnelles (janvier 2019)**

Années après le Bac	Certifications professionnelles	Niveaux	
-	CAP, BEP	<b>3</b>	(anciennement V)
Bac	Baccalauréat	<b>4</b>	(anciennement IV)
Bac+2	BTS, DUT, DEUST	<b>5</b>	(anciennement III)
Bac+3	Licence, licence professionnelle	<b>6</b>	(anciennement II)
Bac+4	Master 1	<b>6</b>	(anciennement II)
Bac+5	Master 2, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur	<b>7</b>	(anciennement I)
Bac+8	Doctorat, habilitation à diriger des recherches	<b>8</b>	(anciennement I)

## 5. Glossaire

AAH	Allocation Adultes Handicapés
ACI	Actions collectives intra-structure
ACT	Action Collective Territoriale
AFEST	Action de formation en situation de travail
APP	Actions d'analyse des pratiques professionnelles
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
Cerfa	Formulaire administratif
CEP	Conseil en évolution professionnelle
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CléA	Certification interbranche visant l'acquisition d'un « socle de connaissances et de compétences professionnelles
CléA numérique	Certificat qui atteste l'acquisition des connaissances et compétences relatives aux usages des fondamentaux du numérique
COFRAC	Comité français d'accréditation (qualiopi)
CP	Coût pédagogique
CPF	Compte Personnel de Formation
CPNEF	Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation
CPRO	Contrat de professionnalisation
CQP	Certification de Qualification Professionnelle
CQPI	Certificat de Qualification Professionnelle Interbranches
CTP	Comité Technique Paritaire
CUI	Contrat Unique d'Insertion
DAF	Demande d'Aide Financière
DPC	Développement professionnel continu
DPAE	Déclaration préalable à l'embauche
ETP	Equivalent Temps Plein
FOAD	Formation ouverte à distance
FLE	Français langue étrangère
NIR	Numéro d'inscription au répertoire
OPCO	Opérateur de compétences
PEC	Parcours emploi compétences
Pro A	Reconversion ou promotion par l'alternance
POE	Préparation Opérationnelle à l'Emploi
POEI	Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle
POEC	Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective
RR	Référent.e en Région
RSA	Revenu de Solidarité Active
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles

TTC	Toutes Taxes Comprises
URSAAF	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
Qualiopi	atteste de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences (PAC) qui souhaitent accéder à des fonds publics ou mutualisés

---

Source : [Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles](#)